



COMMUNE DE BASSINS  
Fédération des sites clunisiens adhésion 2004



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 30 AOUT 2011

Préavis N°7/11

Vu le préavis municipal n°7/11 du 19 juillet 2011,  
Oùï les conclusions du rapport de la commission des finances,  
Oùï les conclusions du rapport de la commission de gestion,  
Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide :

D'accorder à la municipalité une autorisation de plaider dans tous les litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Président du tribunal d'arrondissement et du Tribunal d'Arrondissement, lorsque la commune de Bassins est demanderesse (requérante), ainsi qu'en matière de poursuite et faillite et dans tous les cas lorsque la commune de Bassins est défenderesse (intimée) ;

D'étendre la validité de ladite autorisation pour la durée de la législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016.

Bassins, le 31 août 2011

Pour le Conseil communal

Odile Hausser, présidente

Francine Bandieri, secrétaire